

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

PRÉSENTS : Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Thomas THEVENARD, Patrick POINT, Joël GAYET, Franck REDOUTEY et Patrice MILLOT, ainsi que

Mesdames Christine CHEVALIER, Sarah GOYON, Louise-Marie DRAPIER, Myriam MARCK et Agnès BLANC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

ABSENT : M Jean-Charles LALANNE (pouvoir à M J.GAYET).

Mme Sarah GOYON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2) DÉLÉGATION GÉNÉRALE PERMANENTE HORS MARCHÉ PUBLIC

Délibération 2020 / 034

M Le Maire propose aux élus de lui donner une délégation permanente concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des Marchés de Travaux, des Marchés de fournitures, ou des Marchés de Services qui peuvent être passés sans formalité jusqu'à 12 500 € HT pour la durée du mandat. Cette disposition serait mise en place afin éviter une convocation abusive de l'organe délibérant.

Il devra bien entendu faire communication de l'emploi de ces fonds au Conseil municipal

Ces marchés pourront être engagés dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS ATD

Délibération 2020 / 035

M Le Maire, informe les élus, que suite aux élections municipales de mars 2020, il convient de nommer les nouveaux délégués pour l'Agence Technique Départementale (ATD) pour la durée du mandat actuel (2020 – 2026).

M Guy GALÉA, se présente comme représentant titulaire et, M Patrick POINT comme représentant suppléant.

Il est proposé également le versement d'une cotisation fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 11 des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) AUTORISATION SIGNATURE ACHAT GROUPÉ COMCOM / GEL COVID

Délibération 2020 / 036

M Le Maire, informe les élus que conformément aux recommandations du Conseil scientifique, la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois (CCMT) a décidé de réaliser des commandes groupées de solutions hydroalcooliques, en destination des communes membres, afin de lutter contre la pandémie du COVID 19 en les proposant aux administrés ou à leurs agents.

La Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois (CCMT), en tant qu'établissement public de coopération intercommunale est donc le coordonnateur des commandes auprès de la Région Bourgogne Franche Comté, instance qui a donc proposé ces solutions à prix intéressants.

Afin que chaque commune puisse signer la convention établie entre elle-même et la CCMT, il est demandé aux élus de délibérer pour autoriser le Maire à signer la ou les conventions s'y attendant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération 2020 / 037

M Le Maire, donne la parole à Mme Agnès BLANC, Elue Présidente de la commission « Finances » de la Commune de Lugny.

La synthèse des demandes de subventions reçues au secrétariat de la mairie est ainsi présentée et étudiée avec l'assemblée,

Article : 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020

TIERS	Montant en Euros
PEEP	50,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	20,00
TENNIS DE TABLE HAUT MACONNAIS	80,00
DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	50,00
COMITE D'ANIMATION LUGNY	1 500,00
ANACR	40,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	200,00
PETANQUE LOISIR LUGNYSOISE	1 000,00
M F R PONT DE VEYLE	50,00
CHORALE CANT'AZÉ	150,00
LES ROUES PET's BOURGUIGNONNES	500,00
LES CHASSEURS DE LUGNY	600,00
CIFA J LAMELOISE MERCUREY	50,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PRIVE LA SOURCE	100,00
ASSOCIATION CHAMPVENT	100,00
ASSAD	500,00
PREVENTION ROUTIERE	50,00
TOTAL SUBVENTIONS en €	5 040,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS et SUPPLÉANTS pour ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Délibération 2020 / 038

M Le Maire, fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Considérant que les délégués et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue, il est procédé aux élections.

Le Président de séance, Guy GALEA, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués titulaires.

ELECTION DES DELEGUES

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

RESULTAT DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DE L'ELECTION DES DELEGUES

- Nombre de bulletins : 15 (14+1pouvoir)
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15 (14+1 pouvoir)
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M. MILLOT Patrice : 14 voix
- Melle GOYON Sarah : 12 voix
- Mme BLANC Agnès : 10 voix

M. MILLOT Patrice, Melle GOYON Sarah et Mme BLANC Agnès ayant obtenu la majorité absolue sont désignés délégués titulaires.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Nombre de bulletins : 15 (14+1pouvoir)
- Bulletins blancs ou nuls : 01
- Suffrages exprimés : 14 (14+1 pouvoir-1 blanc)

Ont obtenu :

- M. François GOLLEAU : 15 voix
- Mme Christine CHEVALIER : 15 voix
- M Philippe GOURLAND : 14 voix

M. François GOLLEAU, Mme Christine CHEVALIER et M Philippe GOURLAND ayant obtenu la majorité absolue sont désignés délégués suppléants.

7) DÉCISION MODIFICATIVE DM 02 / TRAVAUX MDS

Délibération 2020 / 039

M Le Maire indique qu'il n'y avait plus lieu d'acheter la maison de santé, cependant les travaux concernant la confidentialité et les normes réglementaires seront plus conséquents.

Cela engendre donc un coût supplémentaire, comme la loi l'autorise il demande de procéder au vote de virements de crédit. La DM peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : Acquisition de terrains (achat MDS annulé) -90 000,00 €
Opération à ouvrir : Bâtiments locatifs (travaux MDS) + 90 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) DÉCISION MODIFICATIVE DM 03 /MAINTENANCE LOGICIEL JVS

Délibération 2020 / 040

M Le Maire informe qu'il n'y a plus lieu d'acheter la maison de santé, et comme la loi l'autorise il demande de procéder au vote de virements de crédit en destination de la maintenance logiciel JVS pour la mairie (montant omis lors de l'élaboration du budget).

La DM peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : Acquisition de terrains (achat MDS annulé) -5 000,00 €
Opération à ouvrir : MAIRIE (maintenance logiciel JVS) + 5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) DÉCISION MODIFICATIVE DM 04 /TRAVAUX Imp VERCHERE

Délibération 2020 / 041

M Le Maire, indique que dans le budget concernant les travaux situés imp de la Verchère, la voirie n'a pas été prévue suffisamment : cela engendre un coût supplémentaire, comme la loi l'autorise il demande de procéder au vote de virements de crédit.

La DM peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : Acquisition de terrain (achat MDS annulé) -35 000,00 €
Opération à ouvrir : Voirie (voirie impasse de la verchère).+ 35 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) DÉCISION MODIFICATIVE DM 05 /MATÉRIEL ÉCOLE pour 2 ans

Délibération 2020 / 042

M Le Maire, indique que suite à l'inscription de jeunes enfants (2 ans) à la rentrée 2020, il convient de mettre à disposition un matériel spécialement adapté aux jeunes enfants, comme la loi l'autorise il demande de procéder au vote de virements de crédit.

La DM peut se détailler ainsi :

Opération à réduire : Equipement et matériel (achat matériel diminué) -2 000,00 €
Opération à ouvrir : Ecole (installation matériel technique).+ 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11) CCID

Délibération 2020 / 043

M Le Maire, explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Les conditions prévues pour les commissaires sont:

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Il convient donc de dresser une liste, afin de proposer au centre départemental des finances publiques une liste, à savoir :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| • LAFARGE Robert | LALANNE Jean-Charles |
| • ZAGO Jean-Pierre | THEVENARD Thomas |
| • COMTE Pierre | ROUGEOT François |
| • LAURENCIN Jacques | POINT Patrick |
| • CHEVALIER François | GOURLAND Philippe |
| • LEGER Robert | GAYET Joël |
| • BERTON Alain | GOYON Sarah |
| • COMTE Jean-François | DRAPIER L.Marie |
| • LUQUET Philippe | REDOUTEY Franck |
| • PARNALLAND Roger | MARCK Myriam |
| • POURMONET Yvon | BLANC Agnès |
| • CHEVALIER Christine | MILLOT Patrice |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

12) REMISE DES CLÉS

Les clés et les badges de la mairie ont été remis à M le Maire et à ses quatre adjoints.

13) MACON HABITAT / ACHAT DE GARAGES

Délibération 2020 / 045

M Le Maire, demande aux élus l'autorisation de négocier l'achat des garages appartenant à Mâcon Habitat sis « rue de la Folie » de pouvoir signer tous documents s'afférant à l'achat.

Cette opportunité serait un avantage pour la Commune, il servirait pour le rangement supplémentaire et conséquent, du matériel des associations.

M MILLOT s'interroge sur le fait que si la Commune n'achetait pas ces garages, qu'advierait-il de ces bâtiments ?

Une démolition serait-elle alors prévue ? Si oui, pourquoi alors la Commune devrait payer pour en faire l'acquisition ?

M Le Maire soulèvera cette remarque auprès de Mâcon Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

14) COUPURE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération 2020 / 046

M Le Maire, propose aux élus toujours en vue de faire des économies sur la consommation d'électricité de la Commune, de stopper le déclenchement du matin (06h00). L'éclairage se couperait donc à 23h00 pour ne pas se déclencher à 06h00.

Considérant que l'horaire de 06h00 au matin ne nécessite pas d'éclairage, le jour étant déjà levé.

Il demande donc au Conseil de lui donner l'autorisation afin de signer tout document se rapportant à cette modification d'éclairage public durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

15) MODIFICATION DÉLÉGATIONS SIVOM

Délibération 2020 / 044

M Le Maire informe que deux délégués titulaires (Mrs GAYET et REDOUTEY) ont démissionné de leur fonction de délégués SIVOM. Par conséquent, il convient de désigner des remplaçants.

M Le Maire demande à l'assemblée des volontaires, Mme CHEVALIER Christine et Mr GALEA Guy se proposent.

La composition des délégués SIVOM se décompose donc ainsi :

SIVOM (Syndicat à vocation Multiples)

Titulaires : Mme CHEVALIER Christine et Mr GALEA Guy

Suppléants : Mme BLANC Agnès et Mme Myriam MARCK

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

16) DÉPART DE DEUX AGENTS

M le Maire informe l'assemblée que l'effectif des agents va être modifié suite à la demande de mutation d'un agent pour la rentrée septembre et suite à la démission d'un autre agent pour convenance personnelle.

Suite à cela il a été lancé sur le site emploi-public, un appel à candidature pour le poste d'Agent Technique.

M Le Maire indique également le souhait d'un agent d'animation de passer de 75 % à 100 % de son temps de travail.

17) MAITRISE D'ŒUVRE ROUTE FORESTIERE DE LA RECLÉE

Délibération 2020 / 047

M Le Maire, rappelle le projet **individuel d'équipement forestier** (création d'une route forestière sur 380 ml, avec une place de retournement et une place de chargement) en forêt communale relevant du régime forestier (chemin de la reculée).

Il rappelle que pouvoir lui a été donné afin de solliciter dans le cadre de la mesure 4.3 du Programme de Développement Rural de Bourgogne, l'octroi d'une aide financière de l'Union Européenne (FEADER) et de l'Etat.

Il demande à présent le pouvoir pour tout document concernant la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Mme Agnès BLANC remercie le maire pour la visite le 4 juillet 2020 de Lugny en présence des conseillers municipaux.
Un merci tout particulier aux guides
- b) Mme Sylvie BADEY a envoyé par mail quelques informations sur le recensement à Mme Agnès BLANC.
Agnès, en parallèle, a récupéré les chiffres de 2016 sur le site de l'INSEE, informations grand public (population, classe d'âge...)
- c) M François ROUGEOT demande la parole et soumet les questions suivantes,
1- Question concernant la propriété de la voirie de l'accès arrière de la salle événementielle Michelle BROUTCHOUX et du Crédit Agricole.

Des réseaux et matériaux sont financés par la commune à cet endroit, cet accès est utilisé par de nombreuses personnes et le sera probablement pour recevoir du public, la commune a-t-elle une servitude de passage et de tréfonds ou un autre acte à faire valoir en cas de litige, accident, infraction...?

2-Question concernant la capacité d'autofinancement nette de la commune de Lugny.

M François ROUGEOT demande une analyse financière par la trésorerie, comme cela avait été réalisé en 2008, concernant la période de 2013 à 2019.

Cette demande d'analyse financière a pour but d'éclairer le conseil municipal sur ses marges de manœuvre pour ses dépenses futures en fonctionnement et en investissement.

d) Mme Louise Marie DRAPIER interroge le maire sur le panneau de modification de priorité à Collongette.

Le panneau est trop loin de l'intersection, panneau à rapprocher

A voir avec la DDE

e) Interrogation également sur l'impasse du Terrillot qui est non signalée. Difficulté pour les chauffeurs livreurs.

A voir avec la commission voirie pour signalisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 16 septembre 2020 à 20h30

**Le Maire,
Guy GALÉA**

